

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2024

Convocations adressées le 17 mai 2024

ORDRE DU JOUR :

- **Devis GCTP : Réfection chemin, routes, curage..**
- **Devis aire de jeux : Nid d'oiseaux**
- **Plan Communal de Sauvegarde et document destinés aux habitants**
- **Délibération interdiction de stationnement côté pair « rue de la Fontaine »**
- **Autorisation de lancer la procédure d'abandon manifeste**
- **Autorisation travaux d'élagage pour le compte d'un particulier contre facturation**
- **Infos et questions diverses**

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi vingt-quatre mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.

Etaient présents : Mr Vincent AHU, Adjoint ;

Mmes Brigitte BARBIER, Isabelle DOMINJON, Sandra FEVRE ;

Mrs Bruno BROUSSEAU, Pascal FEVRE ;

Absents excusés : Mme Séverine GIORZA (pouvoir à Brigitte BARBIER), Mrs Francis PARENT (pouvoir à Vincent AHÜ),

Absent : Mr Yves POMMIER, Mickaël BROUSSEAU ;

Secrétaire : Mme Sandra FEVRE



DEVIS GCTP : Réfection chemin, routes, curage.. :

Visa Préfecture le :

Le Maire présente à l'Assemblée les devis reçus de l'entreprise GCTP :

- Renforcement chemin agricole : 20 172.72 € TTC
- Reprofilage chemin station : 5730.24 € TTC
- Curage de fossés : 946.92 € TTC
- Voirie – Route de Villiers Vineux : 23 379.90 € TTC

Le Conseil Municipal à la majorité accepte le devis de l'entreprise GCTP pour les travaux de voirie route de Villiers Vineux d'un montant de 19 483.25 € HT, soit 23 379.90 € TTC.

Pour information, l'entreprise BARBIER serait en mesure de réaliser des devis pour ces types de travaux ultérieurement.

Le Conseil Municipal décide l'installation d'un panneau interdiction aux véhicules de plus de 10 Tonnes sauf aux engins agricoles sur la route de Villiers Vineux.

DEVIS AIRE DE JEUX : Nid d'oiseaux :

Visa Préfecture le :

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise RONDINO pour la fabrication et la pose d'un nid d'oiseaux pour un montant de 8 223.79 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise RONDINO et mandate le Maire demander une subvention auprès de la 3CVT.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) tel que présenté et décide de réaliser un test d'alarme avec les cloches de l'Eglise et une alerte « Panneau Pocket ».

Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera mis en ligne sur le site internet de la commune ensuite.

DELIBERATION INTERDICTION DE STATIONNEMENT COTE PAIR « RUE DE LA FONTAINE » :

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision d'interdire le stationnement côté pair « Rue de la Fontaine ».

AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE D'ABANDON MANIFESTE

Visa Préfecture le :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de lancer la procédure d'état d'abandon pour la parcelle cadastrée ZH 267.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'état d'abandon sur ladite parcelle.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire élaguer les arbres pour le compte d'un particulier contre facturation au particulier concerné.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

** **Don** : Le Conseil Municipal accepte le don de l'US Varennes d'un montant de 1 962.50 €

** **Plantation de cèdre** : Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir la proposition de mettre des cèdres sur le parking du cimetière étant des arbres trop volumineux. Par contre une étude sera menée pour la plantation d'une haie.

** **Logement n°1 – Chapiteau** : Le Conseil Municipal décide d'augmenter le loyer du logement n°1 rue du chapiteau suite aux travaux réalisés. Le montant du loyer sera de 226.07 € par mois.

** **Distribution des invitations** : Il est décidé qu'il n'y aura plus de distribution dans les boîtes aux lettres pour les invitations des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

** **Panneaux d'affichage** : Il est décidé que les 4 panneaux d'affichages ne serviront qu'aux documents administratifs. Cependant, le panneau d'affichage devant la mairie est libre et à la disposition de tous.

La séance a été levée à 21h20.

A Varennes, le 27 mai 2024
Le Maire,
Aline GATY
(ronne)

